

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription à la journée d'étude Black Mirror : la vie psychique au risque du virtuel qui est organisé par le laboratoire Interpsy le 16 mars 2019 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

| (*) Droits d'inscription : | montant | catégorie(s) de participants (intervenants, étudiants....) |
|----------------------------|---------|---|
| plein tarif | 20,00 | |
| tarif réduit 1 | 10,00 | étudiants, demandeurs d'emploi |
| gratuité | 0,00 | intervenants, bénévoles |

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire Interpsy et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 10 janvier 2019



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

21 JAN. 2019